



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 Mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le 28 Mars à 20 Heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pierrette LUCHE, Maire.

Membres présents : Pierrette LUCHE, Monique MENDEZ, Cécile ODORICO, Christine SAINT-LOUBERT, Rémy CABAN, Alain DUBOIS, Franck LAPEYRERE.

Membre avec pouvoir : Monsieur Alain LAUZIÈRE pouvoir donné à Monsieur Alain DUBOIS

Secrétaire de séance : Rémy CABAN

Approbation du compte-rendu de la séance 13 février 2023

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1°) Approbation du compte de gestion communal 2022

Le compte de gestion établi par la Trésorière a été présenté. Il a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décision validé par 09 voix pour dont 1 pouvoir par délibération n° 08

2°) Vote compte administratif 2022 Budget communal :

Le compte administratif conforme aux écritures du compte de gestion est présenté par le 1^{ER} adjoint, et voté à l'unanimité (abstention du maire) selon le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT			réalisé
	dépenses		
011	charges caractère général		69 269.97
012	charges personnel		49 534.41
014	Atténuation de produits		18 141.69
65	autres charges de gestion		80 170,67
66	charges financières		2 031,78
67	charges exceptionnelles		
042	opération ordre		2 035,00
	TOTAL		205 583.34

.../...

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



FONCTIONNEMENT			réalisé
	recettes		
70	produits de service		7 349.68
73	impôts taxes		118 696.84
74	dotations participations		73564.03
75	autres produits		10 832.52
77	produits exceptionnels		1817.18
013	atténuations de charge		666.00
TOTAL			212 926.25

INVESTISSEMENT		RAR	réalisé
	dépenses		
16	remboursement dette		6153.74
21	immo. corporelles		7112.83
TOTAL			13 266.57

INVESTISSEMENT		RAR	réalisé
	recettes		
13	Subv d'investissements reçues		7430.89
10	Dotation		4817.36
040	opération ordre (amortis)		2 035.00
TOTAL			14 283.25

Décision validée, par 07 voix pour dont 1 pouvoir retrait du maire par délibération n° 09

3°) Affectation du résultat 2022 COMMUNAL :

Il est effectué selon les chiffres suivants :

- un excédent de fonctionnement de :	7 342.91
- un excédent reporté de	46 485.99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	53 828.90
- un excédent d'investissement de	1 480.26
RESULTAT D'EXPLOITATION EXCEDENT reporté (002)	53 828,90
RESULTAT D'INVESTISSEMENT reporté (001)	1 480.26

DÉCIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit (09 voix pour dont 1 POUVOIR, 0 voix contre, 0 abstention) par délibération n° 10

.../...

.../..

4°) VOTE DES TAUX IMPOTS 2023 :

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Madame la Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut, à nouveau, être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux de 2023 comme suit :

- . Taxe d'habitation 12,78 %
- . Taxe foncière bâtie 57.86 %
- . Taxe foncière non bâtie 85,01 %

Représentant un produit fiscal global attendu de :

134 196.00 €

2 406.00 € allocations compensatrices

- 19 255.00 € contribution coefficient correcteur

Soit : 114 941.00 €

Après débat, décision validée de maintenir les taux de 2022 par 5 VOIX POUR 4 CONTRE par délibération n° 07

5°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023 :

FONCTIONNEMENT		Prévisions
	DEPENSES	
011	charges caractère général	55 120.00
012	charges personnel	52 000.00
014	atténuation de produits	18 200.00
65	autres charges de gestion	72 370.00
66	charges financières	1 800.00
67	charges exceptionnelles	
042	opération ordre	2052.90
023	virement section investi	68 655.00
	TOTAL	270 197.90

.../...

.../...

FONCTIONNEMENT		Prévisions
	RECETTES	
70	produits de service	6 670.00
73	impôts taxes	127 241.00
74	dotations participations	72 958.00
75	autres produits	9000.00
77	produits exceptionnels	500.00
002	excédent reporté	53 828.90
TOTAL		270 197.90

INVESTISSEMENT		Prévisions
	DEPENSES	
16	remboursement dette	6 460.00
2188	immo. corporelles	1 100.00
2158	Installation générales	2 100.00
21	Salle des fetes	105 000.00
2135	voirie	36 000.00
165	caution	610.00
TOTAL		151 270.00

INVESTISSEMENT		Prévisions
	RECETTES	
001	résultat reporté	1 480.26
021	virement section fonct.	68 655.00
1641	prêt	26 207.84
10222	FCTVA	5 700.00
10226	taxe d'aménagement	3 000.00
040	opération ordre	2052.90
TOTAL		151270.00

Décision validée, à l'unanimité des présents avec 1 pouvoir par délibération n° 11

5°) DELIBERATION SDEG :

Madame la Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration des performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des certificats d'économie d'énergie (CEE) introduit par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées, la commune peut bénéficier de CEE délivrés par le Ministère en charge de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Pour déposer un dossier au Registre National et obtenir les CEE, il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWh_{cumac}. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière.

.../..

.../..

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal de la démarche de mutualisation du SDEG mise en place en 2020, destinée à organiser un groupement de collecte des CEE auprès de ses adhérents (délibération du SDEG du 30 décembre 2019 approuvé au contrôle de légalité le 20 janvier 2020), et propose aux membres du Conseil Municipal

De désigner le SDEG « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux CEE, selon les modalités de prise d'effet et de durée définies dans la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDEG ;

d'approuver la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDEG ;

d'autoriser Madame la Maire à signer tous documents intervenant dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et l'attestation de cession des CEE établies entre la commune et le SDEG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner le SDEG « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du Décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux CEE, selon les modalités de prise d'effet et de durée définies dans la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDEG ;

D'approuver la Convention relative au transfert et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie au SDEG ;

D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents intervenant dans ce cadre et notamment la Convention de partenariat pour le transfert et l'attestation de cession des CEE établies entre la commune et le SDEG.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

La Commune de Castin s'est engagée dans un projet de résidence artistique avec l'école de Duran-Castin et Circa. La sortie de résidence aura lieu le 09 Mai à Castin.

Proposition du Pays d'Art et d'Histoire : cette année les journées du patrimoine ont pour thème « **le Patrimoine Vivant** ». Castin participera à cette journée.

La commission fleurs fait le compte-rendu de sa visite de printemps, elle propose d'installer un arrosage intégré sur le reste des massifs du centre du village, de mettre du BRF sur ces massifs. Une journée de désherbage est prévue le samedi 15 avril matin. Après discussion, nous convenons de ne planter de nouveaux végétaux qu'à l'automne, sauf exception, au cas où nous serions frappés par une nouvelle sécheresse.

La Commission Information et Communication indique que le site internet de la mairie est en cours de rénovation. La mise en route effective doit avoir lieu le 24 Mai. De plus, un compte-rendu de la dernière réunion publique est partagé avec le conseil municipal. Une discussion s'ensuit sur la nécessité de mieux préparer cette réunion.

.../...

Les cages de foot sont en place, manque les filets qui sont commandés.

Concernant les activités de plus 60 ans, Monique Mendez nous informe que Chauffe-Citron se terminera le 5 Juin et que nous avons contact avec l'Association M2P qui nous propose un certain nombre d'activités gratuites pour la commune et les habitants.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 heures